

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2006048

Signataire : JD/MB

OBJET : Eradication des bidonvilles sur le territoire de la commune d'Aubervilliers - (ROMS). Convention avec le Conseil Régional. Convention MOUS avec l'Etat et projet social - procédure d'appel d'offre.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 15 décembre 2005 ayant accepté le principe de l'installation d'un lieu de vie pour des familles ROMS d'origine roumaine,

Considérant que le Conseil Régional a été sollicité afin d'attribuer une subvention de 500 000 euros, par délibération du 6 avril 2006,

Considérant que la commune a aussi demandé à l'Etat de participer à ce projet par la mise en place d'une MOUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale),

Considérant que le Préfet a souhaité que soit annexé un projet social à la convention MOUS, afin de sécuriser les procédures,

Considérant qu'il y a lieu de mettre en œuvre une procédure d'appel d'offres en vue de passer un marché d'une durée de 3 ans, renouvelable annuellement, sans pouvoir excéder une durée totale de 5 ans,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE PREMIER : Autorise le maire à signer :

- la convention relative à l'aide régionale en investissement dans les domaines de la santé et de l'action sociale n° 2006 A E 175562.
- La convention de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, ainsi que le projet social annexé, avec l'Etat représenté par le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

ARTICLE DEUX : Approuve le projet de marché sur appel d'offres relatif à la mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'accompagnement social et le relogement et autorise conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, le maire à signer le marché subséquent.

le Maire